



Remboursement prime à l'emploi

Par **alexandra72**, le **06/12/2009** à **12:11**

Bonjour, j'ai reçu il y a quelques jours une lettre en AR des impôts m'informant que j'ai omis de déclarer une partie de mes revenus pour l'année 2008, les impôts me réclament la somme de 2200 euros. J'ai bien omis de déclarer une partie (environ 3000 euros reçu par les assedic) or il y avait aussi une erreur dans ma déclaration pré rempli, j'ai travaillé 800 heures dans une société pour environ 5000 euros (cette ligne était reportée deux fois donc 5000 euros de trop). En faisant ma déclaration via internet j'ai mis Zero devant cette ligne car pour moi cela était une erreur je ne pensais pas que je devais joindre des justificatifs. Le jour même où j'ai reçu la lettre recommandée j'ai fourni donc les justificatifs nécessaires auprès des impôts : soit photocopies de mes bulletins de salaire plus certificat de travail attestant le nombre d'heures effectuées. Cependant je suis dans l'impossibilité de rembourser la prime à l'emploi qu'ils m'ont versée car je suis endettée. Puis je demander un recours, en sachant que le jour où j'ai déposé les justificatifs aux impôts j'ai aussi déposé un dossier leur prouvant que je suis endettée. Merci de votre réponse, car je pars en Arabie Saoudite dans quelques mois, si je pars sans rembourser peut-il me poursuivre ? ou poursuivre les membres de ma famille ? Si je reviens un jour en France peuvent-ils me poursuivre en justice....????? La douane je serais arrêtée???? Je suis d'accord que j'ai omis de déclarer 3000 euros ce que je précise dans mon courrier que j'ai joint à mes justificatifs, mais je ne peux vraiment pas rembourser ma dette. Quelle sont les démarches que je peux faire ?